

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE**

**PROJET D'URGENCE, DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RESILIENCE**

**PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL
HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)**

Draft

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Juillet 2024

Table des matières

1. Introduction/Description du projet.....	4
2. Objective/Description du PMPP.....	4
3. Identification et analyse des parties prenantes.....	4
3.1 Méthodologie	4
3.2. Parties concernées et autres parties intéressées	5
3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	5
4. Programme de mobilisation des parties prenantes.....	6
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	6
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	8
4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes	9
4.4. Information des parties prenantes	12
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	12
5.1. Ressources	12
5.2. Fonctions et responsabilités de la direction	13
6. Mécanisme de règlement des plaintes	13
7. Suivi et rapports	15
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP	15
7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes	16
Annexe 1 : PV Consultations individuelles	17
Annexe 2 : Liste de présence aux réunions de préparation du projet.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 2 : PV de la consultation publique avec les parties prenantes du secteur de la santé.....	26
Annexe 3 : PV verbal de la séance de travail avec l'équipe de sauvegarde du PUDTR.....	30

Sigles et abréviations

EAS/HS	: Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MEFP	: Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective
NES 10	: Normes environnementales et sociales
ONG	: Organisation non gouvernementale
PAP	: Personnes affectées par le projet
PDI	: Personnes déplacées internes
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PUDTR	: Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PV	: Procès-verbal
UCP	: Unité de coordination de projet
UGP	: Unité de gestion de projet
VBG	: Violences basées sur le genre
VCE	: Violences Contre les Enfants

1. Introduction/Description du projet

Le Projet de protection du capital humain au Burkina Faso vise à soutenir les efforts du gouvernement pour maintenir la fourniture de certains services de santé et d'éducation de base.

Le Projet comprend les composantes suivantes : (i) assurer la fourniture de services essentiels de santé et d'éducation (100 millions de dollars US) ; et (ii) la gestion du projet (1 millions de dollars US). Le projet assurera la fourniture de services sélectionnés dans les budgets 2023, 2024 et 2025 dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ce faisant, le projet soutiendra les efforts du pays pour maintenir la fourniture des services de base sélectionnés.

Composante 1 : Assurer la fourniture de services essentiels de santé et d'éducation (100 millions de dollars). L'opération assurera la fourniture de services sélectionnés divisés en deux sous-composantes, à savoir (i) Santé (Mise en œuvre de la stratégie de gratuité des soins, Fonctionnement des hôpitaux et des centres de santé, Vaccination) et (ii) éducation (Organisation d'examens et de concours, Formation et soutien aux enseignants, Fourniture des kits pédagogiques aux enseignants)

Composante 2 : Gestion du projet (1 million USD). L'objectif de cette composante est de financer les coûts de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet, y compris la gestion de son risque fiduciaire.

Le Projet s'exécute dans toutes les régions du pays.

Le Projet est préparé au titre du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à la norme environnementale et sociale (NES) n° 10, relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, les agences de mise en œuvre doivent fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

2. Objectifs/Description du PMPP

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

3. Identification et analyse des parties prenantes

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- *Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet* : Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- *Participation éclairée et retour d'information* : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.

- *Inclusivité et sensibilité* : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées internes, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

3.2. Parties concernées et autres parties intéressées¹

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie : les enfants, les femmes, les enseignants et les étudiants, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les hommes en bénéficieront également. Les enfants, les femmes et les hommes bénéficieront de la mise en œuvre de la stratégie de soins de santé gratuits et du fonctionnement des hôpitaux et des centres de santé. Les enfants et leurs mères bénéficieront également des campagnes de vaccination. Les enseignants bénéficieront d'une formation, d'un soutien et de matériel. Cela aidera les élèves qui bénéficieront également de l'organisation d'examens et de concours.

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées. Le Ministère de l'économie, des Finances et de la Prospective (MEFP) sera responsable de la mise en œuvre globale du projet en liaison avec les ministères en charge de l'éducation, de la santé et d'autres parties prenantes. L'UGP du PUDTR (P175382) sous l'égide du MEFP mettra en œuvre les activités et assurera la coordination avec les ministères en charge de l'éducation et de la santé, ainsi qu'avec les autres parties prenantes impliquées dans le projet.

3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables²

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- les femmes et les filles, et en particulier celles qui sont les plus touchées par le changement climatique ;
- les personnes déplacées internes (PDI) ;
- les personnes handicapées et leurs soignants ;
- les ménages dirigés par des femmes ;
- les minorités sexuelles et de genre ;
- les chômeurs.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées

Tableau 1. Synthèse des rencontres (séances de travail, consultations)

N°	Parties prenantes	Points discutés/Objet	Date et lieu	Niveau de participation des parties prenantes
1	Représentants des ministères des finances, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale -	Réunion de lancement de la mission à la DGCOOP : - présentation de l'instrument de décaissement rapide - présentation du questionnaire pour l'identification des lignes de dépenses éligibles - présentation du fichier Excel de collecte des données budgétaires des lignes de dépenses.	31 mai 2024 à Ouagadougou	38 personnes
2	Représentants des ministères des finances, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale	- Examen des contributions des parties prenantes (dépouillement du questionnaire et du fichier Excel) - Discussion et pré validation des lignes de dépenses éligibles dans le cadre de l'opération	04 juin 2024 à Ouagadougou	34 personnes
3	Représentants des ministères des finances, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale	Troisième réunion de discussions sur les indicateurs de résultat avec les parties prenantes : propositions d'indicateurs de résultats à préparer par les sectoriels	11 juin 2024 à Ouagadougou	20 personnes
4	Représentants du ministère de la santé et de l'hygiène publique	- Impacts et risques environnementaux et sociaux associés à la gestion des déchets biomédicaux	12 juillet 2024 à Ouagadougou	07 personnes représentant le ministère de la santé.

N°	Parties prenantes	Points discutés/Objet	Date et lieu	Niveau de participation des parties prenantes
		<ul style="list-style-type: none"> - Aspects à prendre en compte lors de la revision du PLIGD - Place et importance du PLIGD dans le projet proposé ; - Modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc. 		
5	Directeur général de la qualité de l'éducation formelle (DGQEF), responsable du programme budgétaire Qualité de l'éducation formelle) /MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes et activités du sous-projet - Objectifs du sous-projet - Modalités de gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux associés aux activités du secteur de l'éducation - Modalités de gestion des réclamations/plaintes 	15 juillet 2024	01 personne
6	Directrice générale de l'accès à l'éducation formelle (DGAEF), responsable du programme budgétaire Accès à l'éducation formelle)/MENAPLN	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes et activités du sous-projet - Objectifs du sous-projet - Modalités de gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux associés aux activités du secteur de l'éducation - Modalités de gestion des réclamations/plaintes 	16 juillet 2024	01 personne
7	Equipe sauvegardes environnementale et sociale de l'UCP PUDTR	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques et impacts associés aux déchets biomédicaux - Gestion des plaintes liées aux activités à mener dans les deux (2) secteurs (éducation et santé) 	17 juillet 2024	02 personnes représentants l'UGP

Le contenu du projet (Objectifs, composantes et activités, risques et impacts environnementaux et sociaux, cadre institutionnel de mise en œuvre et rôles des acteurs, etc.) ont été communiqués aux parties prenantes par des exposés oraux. Les commentaires reçus lors des consultations ont porté sur :

- les problèmes d'exclusion ou d'insuffisance dans la prise en charge des élèves en situation de handicap ;

- la prise en compte effective des élèves déplacés internes ;
- les difficultés liées à l'accès aux établissements d'enseignement, de formation techniques et professionnels ;
- la prise en compte de l'unité à la clientèle logée au service juridique du MENAPLN avec un numéro vert dans le dispositif de gestion des plaintes ;
- la prise en compte de la difficulté de l'application de la stratégie de gratuité des soins surtout dans les zones d'accueil d'un nombre important de PDI ;
- la prise en compte de la spécificité des plaintes au niveau des structures de soins dans le dispositif de gestion des plaintes au niveau du PUDTR ;
- L'opérationnalisation du suivi des mesures proposées dans le PLIGD en cours de révision ;
- la nécessité pour l'UCP PUDTR de disposer d'une ressource compétente pour le suivi des plaintes.

D'autres interventions des parties prenantes consultées ont été faites sous la forme de questions dont les principales sont :

- existe-il un dispositif pour recueillir des plaintes ou des réclamations tant pour les élèves que les enseignants ? comment ça fonctionne ?
- existe-t-il un texte réglementaire ou un organe créé ?
- si un bénéficiaire quelconque veut dénoncer une mauvaise pratique, que fait-il ?
- quelle procédure suivre ?
- est-ce que les textes juridiques et les stratégies sont suffisants pour encadrer tous ces problèmes ou faudra-t-il en élaborer de nouveaux instruments ?

Les consultations des parties prenantes se poursuivront pendant la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des activités du projet.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous : [insérer une description. Les exemples peuvent inclure i) des ordres du jour structurés, ii) des réunions/discussions de groupes de discussion, iii) des consultations communautaires, iv) des réunions formelles, v) des entretiens individuels, et vi) des visites de sites].

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Etape du projet	Dates et lieux	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilité
	<p>Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet</p> <p>Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale</p>	<p>Elaboration des documents du Projet : Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)</p> <p>Mise à jour des Procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO)</p> <p>Mise à jour du Plan de gestion de la sécurité.</p>	<p>Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale</p> <p>Correspondances électroniques et vidéoconférence</p> <p>Séances de concertation et de consultation virtuelles</p> <p>Entretiens directs au téléphone</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministères concernés ; ✓ ONG ; ✓ Travailleurs du Projet ; ✓ Bénéficiaires du projet ; ✓ Personnes affectées potentielles ✓ Personnes ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UCP PUDTR ▪ Membres du Comité de préparation du projet ▪ Consultants

Etape du projet	Dates et lieux	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilité
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Projet (consultation des parties prenantes, préparation du PEES, PMPP et mise à jour du PGMO et du PLIGD)	Avant l'approbation du projet / sur différents lieux	-	Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels Des réunions plus élargies Séances de travail pour la préparation et d'actualisation des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnes potentiellement affectées/personnes vulnérables ; ✓ Autorités locales ; ✓ Services techniques ; ✓ Autres partenaires techniques ✓ Populations, bénéficiaires du Projet/personnes vulnérables ; ✓ ONG. ✓ OSC. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultant ▪ Equipe de préparation du Projet
Mise en œuvre des mesures préconisées dans les instruments de gestion des risques E&S	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Salles de réunion Sur les différents sites	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants, etc.	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web du Projet	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et Spécialistes, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UGP Spécialiste en Communication Chefs d'antenne

Etape du projet	Dates et lieux	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Partie prenante visée	Responsabilité
			Affiches dans les lieux publics		
Suivi de l'exécution du PMPP	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion UGP Sur les différents sites	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	UGP Parties prenantes/personnes vulnérables	Chargé de suivi-évaluation Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	A Mi-parcours ou à la clôture du Projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	UGP Bénéficiaires Populations affectées/personnes vulnérables	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Tous les acteurs du Projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites	Evaluation globale du Projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	UGP Bénéficiaires Populations affectées/personnes vulnérables	UGP Consultant externe

Les informations seront communiquées de la manière suivante : Contenu du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; ; Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ; Rapports de suivi de la mise en œuvre du PMPP, et sur les rapports d'évaluation (mi-parcours et final) sous forme d'entretiens directs au téléphone, de focus group, de rencontres publiques, d'affiches, sur le Site web du Projet, des Interviews et entretiens, des Correspondances électroniques et Vidéoconférence et des entretiens distincts avec les groupes vulnérables. Les messages seront traduits en mooré, dioula et fulfuldes.

4.4. Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

L'UGP du PUDTR sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget prévisionnel du PMPP est de cent quarante-huit millions (148 000 000) de F CFA et est inclus dans la composante 2 (Gestion du projet) du projet. Ce budget peut être réajusté pendant la mise en œuvre du projet.

Tableau 2. Budget du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires en FCFA	Périodes/années	Coûts totaux en F CFA	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. Consultant en communication	PM	PM	PM	PM	A réaliser par les spécialistes du projet
1b. Frais de déplacement du personnel	PM	PM	PM	PM	Inclus dans le budget du projet
2. Evénements					
Organisation de groupes d'ateliers régionaux	13	5 000 000	Après approbation du projet	65 000 000	
3. Campagnes de communication					
3a. Affiches, dépliants	FF	FF	Au lancement du projet	20 000 000	
3b. Campagne dans les médias sociaux	FF	FF	Au lancement du projet et selon les besoins du moment	20 000 000	
4. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
4a. Enquête sur la perception à mi-parcours du projet	FF	FF	Avant la mission d'appui à mi-parcours	10 000 000	
4b. Enquête sur la perception en fin de projet	FF	FF	Avant l'évaluations finale du projet	10 000 000	

5. Mécanisme de règlement des plaintes					
5a. Formation des comités du mécanisme de règlement des plaintes	FF	FF	Avant la mise en œuvre	13 000 000	A insérer dans le budget du PA MGP du PUDTR
5b. Supports de communication du mécanisme de règlement des plaintes	FF	FF	Avant la mise en œuvre	10 000 000	A insérer dans le budget du PA MGP du PUDTR
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				148 000 000	

Note : * Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

5.2. Fonctions et responsabilités de la direction

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont :

- le spécialiste en sauvegarde sociale ;
- l'expert en VBG de l'UCP ;
- le spécialiste en sauvegarde environnementale ;
- le spécialiste en communication, le spécialiste en suivi-évaluation ;
- le chargé de la gestion foncière et domaniale ;
- le chargé de la gestion financière ;
- Coordonnateur du projet qui supervisera l'exécution.

L'équipe du projet sera appuyée par les structures locales mises en place dans les zones d'intervention du Projet (antennes régionales) et les ONG, Laboratoire Citoyenneté et OCADES (pour les questions de VBG/EAS/HS).

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par le biais d'un archivage physique et électronique.

6. Mécanisme de règlement des plaintes

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

➤ Description du mécanisme de règlement des plaintes

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	Il sera mis en place des Comités Villageois de Gestion des Plaintes (CLGP niveau village), des Comites Communaux de Gestion des Plaintes (CCGP) et un Comité National de Gestion des Plaintes logés au niveau du projet et pilote par le Coordonnateur a l'instar du PUDTR. Afin de traiter les plaintes liées aux activités des secteurs de la santé et de l'éducation, il est prévu de placer un (01) « point focal gestion des plaintes » par secteur auprès des directions régionales de chaque ministère	Avant la mise en œuvre du Projet	UGP du PUDTR MENAPLN MSHP
Gestion des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Ligne téléphonique/ligne de SMS (Service de messages courts) • Courriel 	5 jours maximum au niveau village	Les Comites de Gestion des Plaintes et les spécialistes (environnement, social et VBG)

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés • Saisine du Comité de gestion des plaintes • Pour les plaintes VBG (EAS/HS) saisir directement le Point Focal VBG 	<p>1 mois maximum niveau communal</p> <p>Pour le niveau national la durée est fonction de la complexité de la plainte</p>	
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise à Secrétaire du Comité de gestion des plaintes, enregistrée dans un registre et classée selon les types de plaintes suivants : Sensible et non sensible	Dès réception de la plainte	Comité de Gestion des Plaintes pour les plaintes non sensibles Points focaux locaux pour les plaintes VBG (EAS/HS)
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de main à main	Dans les deux jours suivant la réception	Comité de Gestion des Plaintes pour les plaintes non sensibles Points focaux locaux pour les plaintes VBG (EAS/HS)
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par le Comité de Gestion des plaintes, appuyé par des personnes ressources en cas de besoin. Un projet de résolution est formulé par le Secrétaire du Comité de Gestion des plaintes et communiqué au plaignant par courrier	Dans les cinq jours ouvrables	Comité des plaintes composé un (01) président, (le président des CVD ou son représentant ; - une (01) représentante des organisations féminines du secteur concerné ; - une (01) personne sachant lire et écrire dans la localité (rapporteur) ; - un (01) représentant des autorités coutumières ou religieuses ; - deux (02) représentant-e-s des personnes affectées par le projet ; - un-e (01) représentant-e des bénéficiaires du projet.
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans une base de données et communiquées aux spécialistes du projet.	Les périodicités de collecte sont fonction des indicateurs à renseigner.	Comité de gestion des Plaintes et spécialistes du projet
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis la base de données	En continue	Comité de gestion des Plaintes et spécialistes du projet

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Formation	Les besoins en formation du personnel/des agents de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du CES de la Banque mondiale, notamment de de la Norme Environnementale et Sociale n° 10 ; - Méthodologie de gestion des plaintes. 	N/A	UGP et Consultant
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les réparations seront gérées, y compris les montants, les bénéficiaires suivant les procédures administratives et financières du projet	N/A	N/A

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

Le cas échéant, le projet mettra en place d'autres mesures pour le traitement des plaintes sensibles et confidentielles, y compris celles liées à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, conformément à la Note de bonnes pratiques du CES de la Banque mondiale sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Insérez une description si nécessaire

Le mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs sera mis en place, son existence sera signalée aux travailleurs dès leur recrutement et il leur sera précisé qu'ils peuvent y recourir. Ce mécanisme est décrit en détail dans les procédures de gestion du travail.

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

L'objectif de l'évaluation est de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés, à savoir : Accessibilité et inclusion ; Utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme ; Identification des points focaux et central de coordination ; transparent et absence de représailles ; et information proactive. Il sera tenu régulièrement des consultations spécifiques et séparément avec les femmes et les filles pendant toute la durée du projet pour vérifier la sécurité et l'accessibilité du MGP avec ces réunions animées par une femme.

L'évaluation vise également à s'assurer que les informations associées aux plaintes sont utilisées pour apporter les correctifs aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés au fil des interventions du projet. Les données du mécanisme de gestion des plaintes peuvent servir à déterminer si la préoccupation est liée à un endroit ou à un groupe particulier qui réclame l'attention de l'entreprise, ou s'il s'agit d'un problème systémique ou plus vaste. A l'aide des données recueillies dans le registre des plaintes, les fiches de suivi et les fiches de clôture, un rapport de suivi trimestriel sera réalisé pour faire ressortir les grandes tendances. Est-ce que certains types de plaintes reviennent de manière systématique ? Est-ce qu'un plus grand nombre de plaintes émanent d'un certain village ou zone géographique spécifique ? Est-ce qu'il y a des leçons à tirer des plaintes reçues ? Est-ce que les solutions sont applicables à d'autres

contextes ? Comment faut-il procéder dans le futur pour éviter ce genre de plaintes ? Toutes ces questions se doivent d'être posées à la lumière des données recueillies lors des plaintes. Les réponses à ces questions serviront à apporter des modifications dans les opérations et la structure de gestion du mécanisme propres à faire diminuer les plaintes.

L'objectif du rapport de suivi trimestriel est d'évaluer la performance sur le long terme et d'éviter une multitude des plaintes. Les spécialistes sauvegardes environnementale et sociale sont les responsables des rapports trimestriels. Le rapport de suivi est une évaluation qualitative, les questions ci-dessus sont un point de départ pour établir un diagnostic concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme. Le rapport trimestriel doit être remis à la Banque avant les missions de supervision.

7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses trimestrielles et autres synthèses et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet. Les synthèses trimestrielles ou autres fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières :

- des rencontres publiques ;
- la mise à disposition de rapport physique ;
- sur le site web du projet.

SOUS-PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-quatre et le 16 juillet 2024 en virtuelle, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du sous-projet d'urgence pour la protection du capital humain au Burkina Faso (P506528).

A participé à cette rencontre, Mme OUEDRAOGO Rasmata
(Fonction) Directrice Générale (service) Direction Générale de l'Accès à l'Education Formelle (région/ ville)
Centre/Ouagadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

(i) les composantes et activités du sous-projet, (ii) les objectifs du sous-projet, (iii) les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de l'éducation, (iv) les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations suivantes ont été faites comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : pour les composantes : les problèmes d'exclusion ou d'insuffisance dans la prise en charge des élèves en situation de handicap. La prise en compte effective des élèves déplacés internes. Les difficultés liées à l'accès aux établissements d'enseignement, de formation techniques et professionnels. Au sein du Ministère, il y a l'unité à la clientèle logée au service juridique avec un numéro vert. L'administration prévoit que tout agent puisse écrire au ministre, au DRH ou au SG pour dénoncer ; Ces textes pourraient être améliorés. Egalement, la sensibilisation doit se poursuivre.

Par ailleurs, l'inspection générale des services (IGS) est un outil de contrôle et de vérification. Elle s'autosaisit ou alors elle peut être instruite par les premières autorités.

Quant aux élèves, ils ont la possibilité de réclamer les bourses en introduisant une demande depuis leur établissement qui suit la voie hiérarchique. Un arrêté met en place la commission d'attribution des bourses.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Une prise en compte du renforcement des capacités opérationnelles des établissements d'enseignement secondaire général et de l'EFTP pour l'achat de la matière d'œuvre, les fournitures de bureau. Renforcer le suivi des différents processus et la mise en œuvre des appuis en bourses. Permettre à la cantine du secondaire de constituer des stocks de sécurité de vivres ; considérer la crise humanitaire qui impact la participation des élèves déplacés internes en matière de fourniture des matériels didactiques pour les élèves déplacés internes.

Mme OUEDRAOGO Rasmata, Directrice Générale (service) Direction Générale de l'Accès à l'Education Formelle (région/ ville) Centre/Ouagadougou

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'URGENCE, DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
RESILIENCE

SOUS-PROJET POUR LA PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-quatre** et le 15 juillet à 10 heures, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du sous-projet de protection du capital humain au Burkina Faso (P506528).

A participé à cette rencontre, M. Marcel GUIGMA, Directeur général de la Qualité de l'Education formelle (DG-QEF) à Ouagadougou/Région du Centre.

Les principaux points suivants ont été discutés :

(i) les composantes et activités du sous-projet, (ii) les objectifs du sous-projet, (iii) les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de l'éducation, (iv) les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations suivantes ont été faites comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

La réussite de la réforme curriculaire est un sujet d'importance capitale pour le ministère en charge de l'Education nationale. La formation initiale et continue des personnels de l'éducation, le suivi-encadrement pédagogique de proximité, l'octroi du trousseau pédagogique et l'organisation des examens et concours scolaires, entre autres, participent à l'atteinte de cet objectif. La formation continue des enseignants à travers les conférences pédagogiques permet d'aborder des thématiques diverses en vue notamment de la préparation à l'harmonisation du BAC UEMOA, envisagée pour la session de 2025. L'appui-conseil apporté aux enseignants à travers le suivi-encadrement de proximité représente aussi une action essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme curriculaire.

Les crises sociales et sécuritaires demeurent cependant des préoccupations qui pourraient affecter la mise en œuvre des activités. Toutefois, les efforts du Gouvernement pour la stabilisation et le retour à la vie normale et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence ainsi que le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation permettent d'assurer la continuité éducative.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Les actions retenues, objet de la demande de financement sont majeures et participent à la mise en œuvre de la réforme curriculaire et à l'amélioration de la qualité de l'éducation au Burkina Faso. La mise à disposition rapide des ressources contribuera à l'amélioration de l'efficacité interne du système éducatif.

Le coût du financement de l'éducation reste toutefois élevé. C'est pourquoi, le Ministère en charge de l'Education oriente de plus en plus la réflexion vers la digitalisation du système éducatif à travers la numérisation et la scénarisation des ressources pédagogiques ainsi que la formation continue en ligne pour d'une part, assurer la continuité éducative dans le contexte de crise sécuritaire, et d'autre part, améliorer l'accessibilité aux ressources pédagogiques. Nous suggérons donc dans les étapes futures de la collaboration, une prise en compte de cette dimension en vue d'un accompagnement pour la mise en place d'infrastructures numériques fonctionnelles et accessibles aux acteurs du monde éducatif.

Dans le cadre du projet, et au regard de la sensibilité de la question éducative, nous recommandons une diligence dans le traitement des dossiers liés aux préalables pour un décaissement rapide des ressources.

La personne-ressource

Pour le Consultant

Dr Marcel GUIGMA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

DIRECTION DU SUIVI
DES PROGRAMMES FINANCIERS

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

LISTE DE PRESENCE

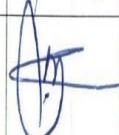
LIEU : Salle de réunion du 1^{er} étage

DATE : 04/06/2024

Objet :

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	Signature
1.	OUEDRAOGO YACOUBA	Banque Mondiale	70050539	yuechang@worldbank.org	X		
2.	Ouedraog Salawata	Banque Mondiale	70762937	souedraog7@worldbank.org		X	
3.	SIMPORE Issaka	DB-DEF1 NENAPLN	78-33-01-40	simporeissaka@yahoo.fr	X		

4.	DEBU, Gabriel	BM	67772691	gdebu@worldbank.org	✓	
5.	OUEDRAGO Aminata	BN	70698828	ouedrago7@worldbank.org	X	
6.	DIENG Moussa	BN	06384700	mdieng@worldbank.org	✓	
7.	Yenemanyan Yew	BM	05053985	yYenemanyan@worldbank.org	X	
8.	OUEDRAGO Moussa	DGTS/RENAPU	76562737	moussweds@gmail.com	X	
9.	BANDE Alouana	DGCOOP	67602222	band_law@yahoo.fr	X	
10.	OUEDRAGO Brahima	DGB/OS	70260543	brah_oued@yahoo.fr	X	
11.	BOUNDAGO Madi	DSB/DPB	70034760	mboundago@yahoo.fr	X	
12.	SANFO Arouna	DGA/DSB	70141364	arounasanfo@yahoo.fr	X	

13.	NANA Karim	SP-ESU MENAPLN	76511672	nanajoel99@gmail.com	X	
14.	KIETIA/WURDA Polbehaeline	DGPP/DGESS MENAPLN	72494422	mlacema28@yahoo.fr	X	
15.	SONEITRABORE Alsa	DG-F/MENAPLN	74327071	trancababo@gmail.com	X	
16.	OUEDRABO ARONA	DG-DEF/ MENAPLN	76361981	ouedaroun_2004@yahoo.fr	X	
17.	TAMPANGA Prosper	DGP/ MENAPLN	70263115	tampanga.prosper@yahoo.fr	X	
18.	COUBALI Lohomapi	ST-ESU MENAPLN	70203242	mapicoul@gmail.com	X	
19.	SONBO Nongrougo	DG-AEF/ MENAPLN	70044424	nongrougos@gmail.com	X	
20.	KABORE Bififou	DG-AEF MENAPLN	71253132	bififoukabore@gmail.com	X	
21.	OUEDRABO Aramata	DG-AEF MENAPLN	70244628	aramata.o@gmail.com	X	

22.	KOGO Olymone	DGESS/MENAPLN	7837309	oconkogo@gmail.com	X	
23.	BRADO Hilane'	DGF/MENAPLN	78303644	venthil99@gmail.com	X	
24.	CONVOLEO Mahamed	PFS/MSAHRNGF	66336600	convmah@yahoo.fr	X	
25.	YE Y. Camille	DGF/MENAPLN	6169869	Camillyekey@gmail.com	X	
26.	KONBA/CONVOLEO Salimata	DGESS/MSAHR NGF	78147142	salimataconombo@yahoo.fr	X	
27.	GUIBILA P. Francois	ST/RSU MSAHRNGF	70386756	guibilap@gmail.com	X	
28.	KOITA Kasso Wenceslas	DGESS/ MSHP	76194183	wass2011@gmail.com	X	
29.	NEYA/OUEDRAOGO N. Christelle	DPU/ MSHP	7026236	christelneyaouedrao@ yahoo.fr	X	
30.	ILLY Abla	BCMP/ MSHP	70749600	2bl_illy@yahoo.fr	X	

31.	PARKOUDA / ZONGO G. Cedile	DGF/MSSE SPB	70287383	zongocedile7@gmail.com	x		
32.	GISSÉ Soumaila	DGESS/MSSE	70551971	soumaila2@yahoo.fr	x		
33.	YINYIN A. Tidiani	DGF/MSSE	70380097	yinyintidiani20@gmail.com	x		
34.	KABRE Anick Stephanie	DG COOP	70309903	steph_anick@yahoo.com			
35.	DOH L. Frédéric	DGESS/MSSE	75704517	dohled85@gmail.com	x		
36.	OUEDRAOGO Amidou	DG COOP/DCM	76584928	amidouet@yahoo.fr	x		
37.	WEDRAOGO Euloge	DG COOP/DCM	70726999	eulognews@gmail.com	x		
38.	MAÏSA Inoussa	DGEP/NEFP	70781613	maïsaïnoussa @ yahoo.fr	x		
39.	MANENKA Mancelin	DGF/DG COOP	71501390	manenka@gmail.com	x		

Annexe 2 : PV de la consultation publique avec les parties prenantes du secteur de la santé

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'URGENCE, DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET
DE RESILIENCE**



BURKINA FASO

Unité - Progrès-Justice

**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus) DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU
PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)**

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 juillet, s'est tenue à partir de 14h00 mn dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet de renforcement des services de santé (PRSS) et du Projet de préparation et de riposte au COVID-19 (PPR COVI-19), à Ouagadougou, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet de protection du capital humain au Burkina Faso. Cette séance était sous la présidence du Spécialiste en sauvegarde environnementale du PRSS, M. OUEDRAOGO Appolinaire.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète jointe en annexe), les représentants de :

- ✓ *l'Unité de Gestion du PRSS et du PPR COVID-19 (UGP);*
- ✓ *la Direction de l'Hygiène Publique (DHP) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).*

Les principaux points qui ont été discutés sont les suivants :

- ✓ *les composantes et activités du sous-projet « Santé » ;*
- ✓ *les objectifs du sous-projet « Santé »;*
- ✓ *les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de la santé ;*
- ✓ *la place et l'importance du PLIGD ¹ dans le projet proposé ;*
- ✓ *les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- ✓ *la séance de consultation est d'importance et constitue une opportunité pour mieux comprendre le projet de protection du capital humain au Burkina Faso et préparer les mesures de mitigation des risques et impacts négatifs (infections liées aux soins et déchets biomédicaux) associés au nouveau projet;*
- ✓ *le projet financera-t-il au quotidien les coûts de la gestion des déchets biomédicaux ou seulement l'élaboration du PLIGD ;*
- ✓ *la nécessité de prendre en compte la difficulté de l'application de la stratégie de gratuité des soins surtout dans les zones d'accueil d'un nombre important de PDI ;*
- ✓ *comment mettre en concordance la gestion des plaintes au niveau du secteur de la santé et celle appliquée au niveau du PUDTR qui assurera la coordination du projet ?*
- ✓ *quel sera le niveau d'implication du MSHP dans le projet ?*

Les réponses apportées par le consultant :

- ✓ *le MSHP constitue une partie prenante au projet d'urgence ;*
- ✓ *l'architecture du MGP du projet prendra en compte les préoccupations et plaintes spécifiques au secteur de la santé ;*
- ✓ *le financement des services se fera sur la base de dépenses éligibles convenues entre le Gouvernement et la Banque mondiale.*

¹ PLIGD : révision du plan de lutte contre les infections et de gestion des déchets.

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ veiller à intégrer au MGP du projet la procédure de gestion des plaintes spécifiques au secteur de la santé ;
- ✓ il faudra assurer le financement de la gestion des DBM en tant que préoccupation importante dans les établissements de soins ;
- ✓ veiller à l'implication d'autres acteurs² du secteur de la santé dans le projet dont la DQSS, le ST/RFS, etc.

La séance a été levée aux environs de 17h.

Fait à, Ouagadougou, le 12 juillet 2024

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Pour le Consultant

Appolinaire OUEDRAOGO
Spécialiste Sauvegarde Environnementale/PRSS

Denis TOE

² Le Secrétariat Technique des Réformes sur le Financement de la Santé (ST/RFS) et la Direction de la Qualité des Soins et de la Sécurité des patients (DQSS).

**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus) DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU
PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)**

Liste de présence des participants

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'URGENCE, DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RESILIENCE

SOUS-PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENENTS DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

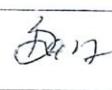
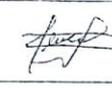
LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES

LIEU (Région, localité) :

Secteurs : Santé et Environnement

Date :

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		M	F	≤35	>35			
01	OUEBRADGO Appolinaire	X			X	Specialiste en Santé Santé Environnement PRSS	70691387 oued-app@optima.net	
02	BORO HABIB MOUSSA	X			X	Ingénieur en génie de l'Environnement D HP / MS HP	70022332 bhmprotection@univille.com	
03	SAWADOGO Bouréma	X			X	Specialiste Santé garde Env PPR COVID-19	70852344 sbourem@74 @outlook.com	
04	BAMOUNI Bapic Desire Florent	X				Ingénieur en génie sanitaire DHP	76423173 dbamouni17 @gmail.com	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		M	F	≤35	>35			
05	BANON Siakq	X			X	Ingénieur, chargé sanitaires / Personne ressource	4610000 1010000 70 29 54 69	
06	CISSE Seydou	X			X	Ingénieur en génie sanitaire / DHP	7059 2357 cissefabrice@gmail.com	
07	TIENDREBAGO Tahirou	X			X	Coordo II PPR COVID	70236991	
08								
09								
10								
11								
12								
13								

Annexe 3 : PV de la séance de travail avec l'équipe sauvegardes environnementales et sociales du PUDTR

Le mercredi 17 juillet 2024 s'est tenu à 14h dans les locaux de l'UCP PUDTR, une séance de travail dans le cadre de la préparation du projet.

Les discussions ont été focalisées sur le fonctionnement du MGP dans la perspective de prendre en compte les plaintes émanant des deux secteurs (santé et éducation) impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le principe d'instituer deux (2) points focaux régionaux de gestion des plaintes a été retenu. Ainsi, il est prévu de désigner un point focal de gestion des plaintes placé auprès de chaque direction régionale (santé et éducation). Ces points rendront compte en premier lieu aux Directeurs régionaux et seront en lien fonctionnel avec l'UCP PUDTR. Une requête a été également faite sur la mise à disposition d'une personne-ressource (assistant) au niveau de l'UCP pour appuyer la gestion des plaintes émanant de ces deux secteurs. La séance a été levée à 17H.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
PROJET D'URGENCE, DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RÉSILIENCE
PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RÉCURRENTS DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)

PUDTR
Projet d'urgence de Développement
Territorial et de Résilience

BURKINA FASO
Unité Progrès Justice

LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

LIEU (Région, localité) : _____ UCP/PUDTR _____ Date : _____

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)	FONCTIONS/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		M	F				
01	YAMECOO Thomas	X		X	Spécialiste Environnement	96431734 yamecoo@ucp.pudtr.gov.bf	
02	GUËBRIÉ YAKÉ AUYA	X		X	Spécialiste en Santé publique	66036193 yake@ucp.pudtr.gov.bf	
03	TOÉ Aouba	X		X	Coordinateur Général	toe@ucp.pudtr.gov.bf	
04							

Annexe 4 : Listes de présence aux séances de travail préparatoires organisées avec les parties prenantes du secteur de la santé

✓ **Réunion du 06 mai 2024**

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

DIRECTION DU SUIVI
DES PROGRAMMES FINANCIERS

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

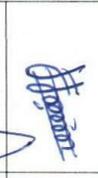
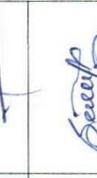
LISTE DE PRESENCE

LIEU : Salle de réunion du 1^{er} étage

DATE : 31/05/2024

Objet : Rencontre d'échanges sur une nouvelle opération de la Banque mondiale.

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	Signature
1.	SANIATA KONE	DSPF		sanababone@dspsf.gouv.bf		X	
2.	TOURE Adama	DCM/DGCOOP	70130761	adalarzoue@dcgcoop.bf	X		
3.	WEDRADOGO Euloge	DCM/DGCOOP	70726999	eulognews@dcgcoop.bf	X		

4.	YE Y. Camille	DGF/MSAHAN GF	61696169	Cemillyyakea@gmail.com	X	
5.	Ousara Polomongo	CT/ MSAHAN GF	20746522	polomongo@yahoo.fr	X	
6.	SODRE Kasraam Jean	DF/MSA	70156340	k_nadre@yahoo.fr	X	
7.	Quigina Marcel	DGQEF/ DENARUN	76655827	marcelquigina@yahoo.fr	X	
8.	KJERIA WURSA Polgès, aëlene	DGPI/DGESS/ DENARUN	72104422	mlkieria2@yahoo.fr	X	
9.	SONEITRAORE Alog	DGF/DENARUN	74227071	traorealoo60@gmail.com	X	
10.	BEVEN Lusmmu	DGESS/ MSAHAN GF	71909990	busbel9@gmail.com	X	
11.	SANAWIFE XC. VSiliani	DGSAH/ MSAHAN GF	70724323	wilwande@yahoo.fr	X	
12.	DOHL. Frédéric	DGESS /DCIP	75704517	dohfried85@gmail.com	X	

13.	PAKOUBA / ZONGO G. Cedile	DGF/HSE	70 28 7383	Zongoodile 7@gmail.com	X	
14.	ALIRAH WANGRAWA Noimwendé Véronique	D GESS/HSE	70109056	noimwengrawa@yahoo.fr	X	
15.	BEBAMBA Signoon	DGF/MSJE	7336 4893	spheicbebamba8@gmail.com	X	
16.	Yamouso S. P. ene	S.T. RFS	70266739	yamypite@gmail.com	X	
17.	KERE P. William	DTC/CAMEG	602-01-34	WKEEE@gmail.com	X	
18.	OUATARA Ben Smaël	D GESS/NEFP	7038590	ismaelouatara@yahoo.fr	X	
19.	CONVOLBO Mahamed	PFS/MSAHNRF	66336600	convolbo@yahoo.fr	X	
20.	GUIBILA P. François	ST/RSU MSAHNRF	70386756	guibila19@gmail.com	X	
21.	OUATARA Zsore A Cassane	D GESS/ MSAHNRF	71888897	ouatara.zsore.ouatara@action-sociale.gov.bf	X	

22.	SAWAHGO BAWANGY	SP/CO HASUR	71220054	bawawad79@yahoo.fr	X	
23.	DAKISSAGA BANGA'	SS/CO HASUR	70097370	bangaclahibaga@yahoo.fr	X	
24.	OUEDATEBO ANDRE	JB-DEF TENAPLN	76561981	ouedatebo_2001@yahoo.fr	X	
25.	NANA KORUM	ST-ESU TENAPLN	76511678	nanajoel55@gmail.com	X	
26.	NERA LOUEARAO GO N. Christelle	Ministere Santé/ DPV	70126236	christelnergo_ouedatebo@yahoo.fr	X	
27.	GUISSOU Tambi	DGEC/MENAPLN	70733986	guissou_guissou@yahoo.fr	X	
28.	FORSO Adama	DPAP/MSHP	70709106	adamaforso@yahoo.fr	X	
29.	ZONGA Hamadou	DGT/MSHP	76710770	zonghamadou@yahoo.fr	X	
30.	KOGO Ouomane	DGES/PLN	70737348	oukogo@gmail.com	X	

31.	BADOLU BARZAIN	DGESS/ MENAFIN	62814981	berdabbarzain@yahoo.com	X			
32.	KANIBIE Gérard César	DGF/MENAFIN	70026990	cegerkan@gmail.com	X			
33.	CUEDRAGO Noussa	DGESS/MENAFIN	71518612	mousswech@gmail.com	X			
34.	SANIBO Nongoungou	DS-AB/MENAFIN	70464444	nongoungoung@gmail.com	X			
35.	BOUNDANGO Madi	DSB/AB	70034760	mbeunbango@yahoo.fr	X			
36.	QUARTA Noussa	DSB/AB	71718687	ouartamoussa@outlook.com	X			
37.	DRABO Amadou	DGOS/DCM	78296773	amadoumadjibrabod@gmail.com	X			
38.	KOITA Wasso Waneouba	DGESS/MENAFIN	76194183	wassou11@gmail.com	X			
39.	NANEMA Manabir	DSFF	71501390	manabir@gmail.com	X			
40 SANFO Arouna				DSB	70141364	arounasouf@yahoo.com	X	

✓ *Réunion du 04 juin 2024*

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION
DIRECTION DU SUIVI
DES PROGRAMMES FINANCIERS

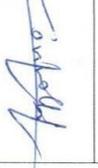
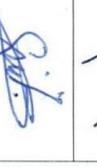
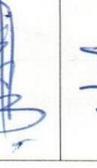
LISTE DE PRESENCE

LIEU : Salle de réunion du 1^{er} étage
DATE : 04/06/2024
Objet :

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	Signature
1.	GHEDRHOSSO YACOLIBA	Banque Nationale	70050539	ghedraho@willebank. mg	X		
2.	Ouedraof Salawata	Ban que Nationale	70161937	ouedraof@willebank.org		X	
3.	STHIBORE Tsaka	DB-GEF/ NENAPLN	78-33-00-40	sthiboretsaka@yahoo.fr	X		

4.	BEU, gabriel	BW	67772681	gd@worldbank.org	✓		
5.	QUEDRAGO Amirata	BN	70698828	amirata@worldbank.org		X	
6.	BIEIG Mousser	BN	06384700	mbieig@worldbank.org	✓		
7.	Yunemanyan Feo	BM	05053985	yunemanyan@worldbank.org	X		
8.	QUEIRAGO Trussa	DGSS/RENAPU	76562737	moussured@worldbank.org	X		
9.	BANDE Alonzo	Dicsof	67402222	band_alonzo@worldbank.org	X		
10.	QUEDRAGO Brakina	DGB/DS	70260543	brakina@worldbank.org	X		
11.	BOUNDARSO Kledi	DGB/DTB	70034760	mboundarso@worldbank.org	X		
12.	SANFO Anoua	DGA/DGB	70141364	anouasamfo@worldbank.org	X		

13.	NANA Kartim	SP-ESS4 MENAPLN	76511672	manajod30@gmail.com	X		
14.	KRINALWUSA Rakhadellina	DEPDISESI MENAPLN	72 uswer	mawusa28@yahoo.fr		X	
15.	SONEIT RAORR Alpa	D6-ELGANN	74227071	kannabab@gmail.com		X	
16.	QUEDRABO AROENH	D6-DEF MENAPLN	76381981	duetabun_2004@yahoo.fr	X		
17.	TAMPANANT Rospen	DGF MENAPLN	70263115	fransoisgospen@yahoo.fr	X		
18.	COUBALY Lohomapi	ST-ESS4 MENAPLN	70203242	mayicoul@gmail.com	X		
19.	SONBO Nongpoung	D6-AEF MENAPLN	70044424	nongpoungp@gmail.com	X		
20.	KABRRE Biliffou	D6-AEF MENAPLN	71253132	biliffoukabor@gmail.com	X		
21.	BUEERADHO Ryoumouka	D6-AEF MENAPLN	70244623	ouramatao@gmail.com	X	X	

22.	KOFO Diquemore	NGES/RENHAK	70737348	Deokopos@gmail.com	X		
23.	BADDO Hilane	DGF/HEVADIAN	78303644	venthikil99@gmail.com	X		
24.	CONVELOSO Mahamada	PFS/MSAHAKAF	68336680	conmmahf@yahoofr	X		
25.	YE Y. Camille	DGF/NIHAKGF	6169869	Camille.ye@ymail.com	X		
26.	KORRITA/CONORRISO Salsimaha	DGESS/NSAHR MGE	78147142	salsimat@comomb@yahoofr		X	
27.	GUIBILA P. Francois	STIRASU MSAHRUGF	70386756	guibilap@gmail.com	X		
28.	KOSTA Kharo Wlon carlao	DGESS/ MSHP	76194193	waato2011@gmail.com	X		
29.	NEHA/OUEDRADO N. Christelle	DPV/ MSAD	7026236	christelnege@quadra@ yahoofr		X	
30.	ILLY ABL	BCMP/ MSHP	70743600	abli_illy@yahoofr	X		

31.	PARKOURA/ZONGO G. Cadile	DGF/MSSE SPB	70 88 73 83	Zongocadile7@gmail.com		x	
32.	GRSSE Soumaila	DGF/MSSE	70-85-19-71	soumaila@yahoo.fr		X	
33.	YINGYIN A. Tebeawi	DAF/MSSE	70 3800 97	yingyintebawi72@gmail.com		X	
34.	KARRE Anick Stephanie	DC COOP	70 30 99 03	stephanie@yahoo.com			
35.	DOH L. Frederic	DGFSS/MSSE	75 70 45 17	dohhe185@gmail.com		x	
36.	QUEDR NOCO Amidou	DC COOP/DCN	96 58 6 9 28	amidou.eto@yahoo.fr		X	
37.	WEDRAGO Euloge	DC COOP/DCN	70 72 69 99	eulogues@gmail.com		X	
38.	MASSA Inoussa	DC COOP/MSSE	70 79 16 19	inoussamass@yahoo.fr		X	
39.	MALENA Marcelin	SPF/DC COOP	71 50 13 90	marcelinmalena@gmail.com		X	

✓ *Réunion du 11 juin 2024*

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
 ET DE LA PROSPECTIVE

BURKINA FASO
 Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE
 DE LA COOPERATION
 DIRECTION DU SUIVI
 DES PROGRAMMES FINANCIERS

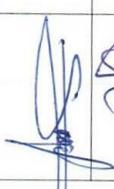
LISTE DE PRESENCE

LIEU : Salle de conférence de la DGCCOOP
DATE : 11/06/2024
Objet : Nouvelle opération de développement agricole

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	Signature
1.	QUININGA Inoussa	DGCOOP	70928364	jouininga@gmail.com	X		
2.	KONE Sanata	DGCOOP/DSPF	70838515	sanatatorneo7@gmail.com		X	
3.	WEDRADO Euloge	DGCOOP	70725755	eulognew1@gmail.com	X		

4.	Quedroop / Souwshof Sola waha	Bawing Mondrolo	To 26 29 38	soedroop@ worldbank.org			
5.	Qualkara Baly		70781229	bawalkara@worldbank.org			
6.	PADANU Daniel		053221360	dpaianu@worldbank.org			
7.	QUEDINROGO Angela	DGESS HENAPLN	67902119	angelaquedrogo@ yahoo.com		X	
8.	SOTRE / TRADRE Alpa	MENAPLN DGE	74227071	tanialalpa@ gmail.com		X	
9.	KENAPLUSURSA R. Mubandene	DGESS DAPP MENAPLN	72191122	mubandene@ yahoo.fr		X	
10.	BASSOLE Pualial Wil Fried	PUDTR	70254612	mbassole@ pualial.com			
11.	QUEDIKROGO ARDUNAH	DG-BEF	76351981	quedikrogo@ yahoo.fr		X	
12.	SIMBORGE Issaka	DG-BEF	76707005	simborgeissaka@ yahoo.fr		X	

13.	KARARÉ BILIFOU	DG. AEFHERNIN	71253132	bilifoukarare2012@gmail.com	X		
14.	SONIA NONGOROUTO	DG. AEFHERNIN PLN	70044424	nongorouto@gmail.com	X		
15.	DOH L. FREDERIC	DGESS/HSSE	75704517	dohled@gmail.com	X		
16.	GISSÉ Soumaila	DGESS/HSSE	70-85-19-72	soumaila@yahoo.fr	X		
17.	KOITA WASSO Wassoukou	DGESS/MSHP	76194183	wasso2011@gmail.com	X		
18.	TOUÉ/OUADRASSO Habibata	DG - QEE	70263550	konelauraine@gmail.com	X		
19.	SAWA DOGO Hawindou	DG - FRW	70709847	sawindou@yahoo.fr	X		
20.	BAHO ZAGHIRE Edwige	SGIBSB	62359807	zghired@yahoo.fr	X		
21.	ALIRA/ANGANAWA N. Véronique	DGESS/HSSE	70109056	nveronique@yahoo.fr	X		

22.	BATI LI Bobara	BYM - MSJE	18274824	bayli@gmail.com					f
23.	OLINDIRAGO Novana	DGESSHENAARI	76562737	novanaweb@gmail.com	X				h
24.	KO GO Deymont	MSX / MENAN	70737548	Duygop@gmail.com	X				
25.	BRA DO Hilane	D CIPHUNORW	78303644	venthi99@gmail.com	X				
26.	BE BAMBRA Signaon	D GF / MSJE	73364893	foberiebombora@gmail.com	X				
27.	KAFAN DO R. JuddiH	D GCOOP	70133757	judina200@gmail.com		X			
28.									
29.									
30.									

Notes

¹ Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes au(x) projet(s) proposé(s) peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties concernées** : Personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision concernant les mesures d'atténuation et de gestion.
- **Autres parties intéressées** : Individus/groupes/entités qui ne subissent peut-être pas des impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.
- **Groupes vulnérables** : Les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou encore plus défavorisées par le(s) projet(s) par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.
- Il est important de noter que les projets ont parfois plusieurs composantes avec des groupes de parties prenantes très différents pour chacune d'entre elles. Ces différentes parties prenantes doivent être prises en compte lors de la préparation du Plan de mobilisation des parties prenantes.

² Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent toucher de manière disproportionnée les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes soient adaptés pour prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou personnes, et pour garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. L'engagement auprès des groupes et des personnes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifiques visant à faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.